

Plan à la date du 22/09/2016

REPERER TOUT

- IR - Impôt sur le revenu
 - Champ d'application et territoire
 - Base d'imposition
 - Liquidation
 - Réductions et crédits d'impôt
 - Titre 1 : Adhérents de centre
 - Titre 2 : Cotisations versées
 - Titre 3 : Frais de scolarité de
 - Titre 4 : Certaines primes d'
 - Titre 5 : Investissements dar
 - Titre 6 : Investissements ou
 - Titre 7 : Investissements dar
 - Titre 8 : Réduction d'impôt a
 - Titre 9 : Réduction d'impôt a
 - Titre 10 : Souscriptions de p
 - Titre 11 : Souscriptions de p
 - Titre 12 : Souscriptions de p
 - Titre 13 : Emprunts souscrit
 - Titre 14 : Dépenses afférente
 - Titre 15 : Sommes versées p
 - Titre 16 : Réduction accordé
 - Titre 17 : Intérêts du différé
 - Titre 18 : Financement en ca
 - Titre 19 : Dépenses relatives
 - Titre 20 : Dépenses de resta
 - Titre 21 : Souscriptions au c
 - Titre 22 : Réduction d'impôt
 - Titre 23 : Investissements lo
 - Titre 24 : Dépenses de prése
 - Titre 25 : Dons faits par les j
 - Titre 26 : Aide apportée à ce
 - Titre 27 : Cotisations versée
 - Titre 28 : Crédit d'impôt pou
 - Chapitre 1 : Champ d'app
 - Section 1 : Les bénéfic
 - Section 2 : Les logem
 - Section 3 : La nature d
 - Chapitre 2 : Conditions d
 - Section 1 : Conditions
 - Section 2 : Conditions

b. Critères requis

240

Les critères requis pour l'éligibilité au crédit d'impôt des matériaux d'isolation thermique des parois vitrées sont repris dans le tableau suivant :

Critères requis d'isolation thermique des parois vitrées

Nature de l'équipement	Critères de performance exigés	Modalité d'évaluation des facteurs SW et Ug et du coefficient UW	Exemple de marquage indiquant le coefficient de transmission thermique
Fenêtres ou portes-fenêtres (2 possibilités) ou	$U_w^{(1)} \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ Et $Sw^{(1)} \geq 0,3$	Le facteur de transmission solaire « Sw », est évalué selon la norme XP P 50-777 et le coefficient de transmission thermique « Uw » selon la norme NF EN 14 351-1.	La classe Acotherm ⁽²⁾ ou le marquage CE donne la valeur de Uw
	$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ Et $Sw \geq 0,36$		La classe Acotherm ⁽³⁾ ou le marquage CE donne la valeur de Uw
Fenêtres en toiture	$U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ Et $Sw \leq 0,36$	Le coefficient de transmission thermique « Ug » est évalué selon la norme NF EN 1279.	La classe Acotherm ⁽⁴⁾ ou le marquage CE donne la valeur de Uw
Vitrages de remplacement à isolation renforcée dénommés également vitrages à faible émissivité, installés sur une menuiserie existante	$U_g^{(1)} \leq 1,1 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$		Classe Cekal TR9 ou supérieur ou marquage CE avec valeur de Ug
Doubles fenêtres, consistant en la pose sur la baie existante d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé	$U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ Et $Sw \geq 0,32$	Le facteur de transmission solaire « Sw », est évalué selon la norme XP P 50-777 et le coefficient de transmission thermique « Uw » selon la norme NF EN 14 351-1.	La classe Acotherm ou le marquage CE donne la valeur de $U_w^{(5)}$

- (1) - Sw : facteur de transmission solaire caractérisant le rapport entre l'énergie solaire totale transmise dans un local à travers une paroi vitrée et l'énergie solaire incidente sur cette paroi.
- Ug : Le coefficient de transmission thermique U qualifie la performance des parois vitrées exprimée en $\text{W/m}^2 \cdot \text{K}$. Plus U est faible, meilleure est l'isolation de la paroi vitrée. Ug (=U glass) est utilisé pour les vitrages.
- Uw : (= U window) coefficient de transmission thermique pour les fenêtres et porte-fenêtres.
- (2) La classe ACOTHERM Th12 ou supérieur garantit systématiquement le respect de la valeur $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$.
- (3) La classe ACOTHERM Th10 ou supérieur garantit systématiquement le respect de la valeur $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$. La classe ACOTHERM Th9 donne une valeur Uw comprise entre 1,6 et $1,8 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ ($1,8 \geq U_w > 1,6$), il convient donc de vérifier le respect de la valeur $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$.
- (4) La classe ACOTHERM Th11 ou supérieur garantit systématiquement le respect de la valeur $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$. La classe ACOTHERM Th10 donne une valeur Uw comprise entre 1,4 et $1,6 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ ($1,6 \geq U_w > 1,4$), il convient donc de vérifier le respect de la valeur $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$.
- (5) La classe ACOTHERM Th9 ou supérieur garantit systématiquement le respect de la valeur $U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$. La valeur Uw peut également être donnée par le Document Technique d'Application, l'homologation de gamme, l'Avis Technique, l'attestation menuiserie 21.

250

Justification des performances des fenêtres et portes-fenêtres : le critère technique d'éligibilité des fenêtres et portes-fenêtres s'exprime sous la forme d'un coefficient de transmission thermique noté Uw. Dans le cas général, la valeur Uw pour une fenêtre est calculée pour des dimensions conventionnelles fixes, prévues par la norme européenne NF EN 14 351-1. C'est également à partir de ces dimensions conventionnelles que sont exprimées les valeurs Uw dans les homologations de gamme, avis techniques, certificats Acotherm, attestations menuiserie 21, et marquage CE. Cette valeur Uw peut également être calculée pour ses dimensions réelles dans certains cas, par exemple pour des fenêtres dont les dimensions réelles diffèrent très fortement des dimensions conventionnelles prévues par la norme pour le calcul de Uw.